

Quand demander un permis de construction?

Avant de construire, rénover ou transformer un bâtiment, un terrain ou son usage.

Mais aussi pour...

- Construire une remise, un garage ou une clôture
- Changer l'utilisation d'un bâtiment
- Effectuer certains travaux sur un bâtiment
- Installer une piscine ou un patio

Qui doit faire la demande?

Le propriétaire ou la personne responsable des travaux (entrepreneur, promoteur, etc.)

Contactez le Service de développement

506-739-2125

7, ch. Canada, Edmundston, NB, E3V 1T7
construction@edmundston.ca



English version

edmundston
développement



*Dossier bien préparé,
traitement accéléré!*



Étapes

1 Préparez vos documents

- Plan(s) du projet
- Emplacement du terrain
- Description des travaux
- Date prévue des travaux

2 Déposez votre demande complète

- En ligne
- À l'Hôtel de Ville



3 Analyse de votre dossier

- Projet simple : moins de 48 h
- Projet complexe : jusqu'à 10 jours ouvrables

4 Paiement du permis

- En ligne : mafacture.edmundston.ca
- Par téléphone : 506-739-6985

5 Suivis et inspections

- Informez l'équipe de l'avancement des travaux
- Planifiez les inspections obligatoires

